

Question orale de Caroline Cassart, Députée,
à Philippe HENRY, Vice-Président et Ministre du Climat,
de l'Énergie et de la Mobilité, concernant
**L'absence d'adaptation des horaires et abonnements TEC
malgré les nouveaux rythmes scolaires**

Monsieur le Ministre,

Cette année scolaire était unique en son genre : c'était la première fois que les rythmes scolaires étaient appliqués. Les écoliers/étudiants ont donc repris le chemin de l'école dès le 29 août plutôt qu'au 1^{er} septembre habituellement.

La décision de faire commencer cette année plus tôt est connue depuis plusieurs mois. Je m'étonne donc des retours des parents qui m'informent que les horaires et les abonnements de la TEC n'ont pas été adaptés à cette nouvelle rentrée scolaire. Les parents ont donc dû payer le bus de leur enfant durant la fin du mois d'août avant que leur abonnement ne soit valable – et le problème se posera également en fin d'année. Les horaires non plus n'ont pas été adaptés, ce qui a limité le nombre de bus les premiers jours, fait relativement embêtant dans des communes rurales comme celles de mon arrondissement.

Monsieur le Ministre, comment expliquer ce manque d'adaptation des TECs aux rythmes scolaires tels que votés l'année parlementaire dernière ? Des solutions vont-elles être mises en place pour adapter les abonnements et les horaires d'ici la fin de l'année ?

Je vous remercie.

La réponse du Ministre :

Madame la Députée, la réforme des rythmes scolaires, bien que n'ayant pas été décidée par la Wallonie, implique que l'offre de transport TEC doive être différemment dimensionnée, selon qu'il y ait ou non des congés communs.

À titre d'exemple, pour la desserte du Sart-Tilmant à Liège pendant les congés de printemps, il n'est pas envisageable d'appliquer entièrement l'offre réduite de vacances du TEC alors que les étudiants du niveau supérieur fréquentent encore pleinement les cours.

De manière identique, l'offre de transport en Communauté germanophone ne pourra pas s'aligner pleinement avec le reste de la Wallonie lorsque les congés seront différenciés.

Le nouveau calendrier d'exploitation mis en place pour tenir compte des nouveaux rythmes scolaires de l'enseignement obligatoire représente ainsi un surcoût annuel récurrent d'environ 850 000 euros qui doit être assumé par la Wallonie.

En pratique, les horaires TEC ont bien évidemment été adaptés dès le premier jour de la rentrée scolaire le 29 août 2022. Cet horaire scolaire sera d'application jusqu'au 7 juillet 2023 inclus.

En ce qui concerne la problématique des abonnements, le système actuel d'abonnement calendaire, c'est-à-dire démarrant le premier et se terminant le dernier jour du mois, les clients se trouvent en effet en difficulté pour obtenir un titre de transport au juste prix, plus particulièrement les derniers jours du mois d'août et les premiers jours de juillet.

Cependant, le nombre d'élèves impactés par le démarrage de l'abonnement au premier septembre, soit le quatrième jour après la rentrée scolaire, est relativement faible. D'une part, dans la majorité des écoles de l'enseignement secondaire, la rentrée effective des élèves n'a eu lieu que plus tard dans le courant de la semaine. D'autre part, cette problématique ne touchait que les élèves voyageant avec des abonnements mensuels, ce qui correspond à 24 % des voyageurs de cette tranche d'âge, les abonnements annuels étant plus courants.

Cependant, pour éviter de revivre cette situation, l'OTW a travaillé sur une évolution de son type d'abonnements.

Après analyse des études de faisabilité technique, la solution retenue par l'OTW est un passage des abonnements calendaires vers un système d'abonnement de date à date pouvant démarrer n'importe quel jour du mois. Le calendrier prévu pour cette modification est le deuxième trimestre 2023. Cette solution sera donc bien en place pour la rentrée 2023 tenant compte de l'expérience de cette année.